



Assemblée générale

Soixante-seizième session

51^e séance plénière

Vendredi 10 décembre 2021, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

En l'absence du Président, M. Blanco Conde (République dominicaine), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 75 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire générale (A/76/334)

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Rapports du Secrétaire général (A/76/74, A/76/320 et A/76/376)

Projets de résolution (A/76/L.23, A/76/L.24, A/76/L.26 et A/76/L.27)

- b) **Assistance au peuple palestinien**

Rapport du Secrétaire général (A/76/78)

Projet de résolution (A/76/L.25)

- c) **Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

M. Zinken (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je suis bien conscient du fait que je suis le premier à m'exprimer après la pause, ce qui me rappelle l'époque où j'étais encore joueur de handball. L'entraîneur faisait

toujours entrer les meilleurs joueurs après la pause ; je suis donc honoré de prendre la parole devant l'Assemblée cet après-midi.

Le Royaume des Pays-Bas se rallie sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne (voir A/76/PV.50).

Ce matin, l'Ambassadeur Gonzato, de l'Union européenne, a décrit les défis lancinants d'aujourd'hui. Il est essentiel d'appuyer la communauté internationale et de maintenir le consensus international sur les principaux cadres normatifs de l'ONU en matière d'action humanitaire. Nous devons nous assurer que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous remettre sur les bons rails au moyen d'efforts conscients et collectifs.

Les Pays-Bas sont déterminés à ne pas perdre de vue ces efforts collectifs nécessaires pour nous relancer. Dans cette veine, je voudrais m'arrêter sur deux sujets : l'importance d'une approche axée sur les victimes pour les cas d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels ; le rôle des soins de santé mentale et de la prise en charge psychosociale pour aider les personnes et les communautés à reprendre pied.

Premièrement, les Pays-Bas saluent le rôle moteur du Secrétaire général dans la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. On note des progrès, dans l'adoption de normes et la collaboration active pour envoyer du personnel spécialisé sur le terrain et sensibiliser les communautés. Toutefois, la collaboration interinstitutions visant à garantir des mécanismes de plainte sûrs et accessibles, des enquêtes diligentes et transparentes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



et, en particulier, des réparations pour les victimes et les personnes qui ont survécu à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels n'est pas à la hauteur des principes et des valeurs des Nations Unies. Le scandale des faveurs sexuelles contre un emploi, dont on a beaucoup parlé, durant la riposte à l'Ebola, en est la preuve atterrante.

La tâche consistant à répondre aux besoins des gens, en particulier les personnes vulnérables et dépendantes, est au cœur de l'action humanitaire. L'adoption d'une approche axée sur les victimes signifie que nous avons de l'estime et du respect pour les communautés au sein desquelles nous travaillons. Elle veut également dire que nous gérons les plus grands risques du travail humanitaire, à savoir les dommages durables infligés aux personnes que nous sommes censés protéger. La protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels suppose de renforcer le leadership, l'action et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires.

Deuxièmement, je me félicite que soit reconnue, dans le projet de résolution de portée générale sur les questions humanitaires (A/76/L.23) qui doit être adopté aujourd'hui, l'importance des services de santé mentale et du soutien psychosocial comme thème transversal des efforts humanitaires. La santé mentale est tout aussi importante que la santé physique pour les personnes touchées par des crises, afin de pouvoir supporter l'adversité qu'elles rencontrent.

Il faut s'occuper des besoins physiques. Les soins de santé mentale et le soutien psychosocial ne pourront jamais régler le manque de nourriture, d'un hébergement, d'eau ou de médicaments, mais les effets mentaux non tangibles qui découlent du fait de vivre en temps de crise doivent également être pris en compte et traités si nous voulons que les personnes, les familles et les communautés soient à même de faire face, de se relever et de reprendre le cours de leur existence. Il ne s'agit pas de s'en inquiéter après coup. Au contraire, c'est une préoccupation qu'il convient d'avoir à tous les stades de l'intervention d'urgence, y compris la préparation, la formation du personnel, le devoir de diligence, le suivi et le bilan de ce qui fonctionne ou non.

L'adoption aujourd'hui d'un projet de résolution mentionnant les soins de santé mentale et le soutien psychosocial est une étape importante, mais nous en avons encore beaucoup à franchir. Prenons les mesures nécessaires et veillons à garder le cap en ce qui concerne l'accès aux services de santé mentale et à la prise en charge psychosociale dans le monde entier, en particulier pour les personnes touchées par des urgences.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne fait siennes les déclarations prononcées par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice et par le représentant de la Slovénie au nom de l'Union européenne (voir A/76/PV.50). Je voudrais faire les observations ci-après à titre national.

Depuis quelques années, nous sommes témoins d'une augmentation rapide des besoins humanitaires à l'échelle planétaire, principalement due aux conflits armés, aux changements climatiques et, ces derniers temps, à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'an prochain, près de 274 millions de personnes dans le monde auront besoin d'une aide humanitaire et dépendront des secours vitaux des Nations Unies pour leur survie. Par rapport à l'année courante, leur nombre connaîtra une nouvelle hausse de 17 %.

C'est pourquoi nous devons prêter une attention particulière au travail systématique accompli en vue de mettre en place un système de durabilité commun dans le domaine de la santé, au niveau tant national que mondial, et de rendre les interventions humanitaires plus complexes. L'un des enseignements que nous avons tirés de la crise de la COVID-19 est qu'en période de crise les problèmes relatifs aux droits de l'homme deviennent encore plus aigus et viennent à occuper le devant de la scène.

Il s'ensuit que, selon nous, il faudrait donner la priorité aux actions suivantes : la prévention de la violence fondée sur le genre ; un développement économique d'après-COVID-19 qui tienne compte des groupes vulnérables, tels que les personnes vivant dans la pauvreté, les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les déplacés et les enfants ; une tolérance zéro pour la violence sexuelle liée aux conflits ; la protection des civils en période de conflit armé ; des politiques de compensation pour les civils touchés par un conflit.

Comme nous le faisons depuis sept ans, nous sommes contraints d'appeler l'attention sur la crise humanitaire dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, causée par l'agression militaire en cours de la Fédération de Russie. Depuis que cette occupation a débuté, en 2014, la population civile qui vit dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine porte un lourd fardeau et subit les conséquences les plus préjudiciables des agissements des administrations d'occupation de la Fédération de Russie.

En raison du blocage des points de passage par ces administrations, prétendument justifié par des mesures visant à empêcher la propagation de la COVID-19, les citoyens ukrainiens qui habitent dans les territoires temporairement occupés du Donbass n'ont pas accès aux services de base et ne peuvent pas satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cela concerne en particulier les prestations sociales et les pensions ; les services éducatifs, médicaux, administratifs et bancaires ; la vaccination contre la COVID-19 avec des vaccins approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé.

En même temps, la situation épidémique reste extrêmement problématique dans ces territoires, tout comme la sécurité alimentaire. En conséquence, le Gouvernement ukrainien demande à l'ONU et aux organisations humanitaires internationales de renforcer le suivi des services médicaux, le cas échéant, fournis aux résidents des territoires occupés, et de signaler toutes les violations des droits humains à la vie et à la santé par les autorités d'occupation. En attendant, nous sommes reconnaissants à la communauté internationale d'avoir, cette année encore, comme les sept précédentes, aidé un grand nombre de personnes dans le besoin dans les territoires actuellement contrôlés par le Gouvernement ukrainien.

Le Gouvernement ukrainien prend les mesures nécessaires afin d'atténuer autant que possible les conséquences humanitaires de l'agression extérieure et de simplifier les procédures administratives y relatives. En particulier, il a approuvé une stratégie pour le développement économique des régions de Donetsk et de Louhansk, et une stratégie pour l'intégration des déplacés. Les autorités ukrainiennes s'attachent aussi à dédommager les personnes dont le logement a été détruit du fait de l'agression armée russe, à moderniser les points de passage suivant des normes unifiées, à fournir un hébergement temporaire aux déplacés et à mettre en œuvre un programmes de prêts immobiliers à taux préférentiels.

L'an dernier, nous avons lancé un programme spécial pour la réintégration des jeunes des territoires temporairement occupés, axé sur la réalisation de leur droit à un enseignement supérieur de grande qualité. Cette année, nous avons également élaboré des cours préparatoires pertinents, assortis de bourses d'études. Il y a aussi eu de nouveaux progrès dans la numérisation et l'accès en ligne aux services pour les déplacés et les résidents des territoires temporairement occupés.

Une stratégie nationale de protection des civils en période de conflit armé a récemment été mise au point, reflétant la volonté de l'Ukraine d'adopter les normes

internationales fixées par l'ONU et l'Union européenne. En même temps, afin de remédier à tout l'éventail des problèmes humanitaires dus à l'agression étrangère, le Gouvernement ukrainien a besoin d'élargir encore sa coopération avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations humanitaires internationales.

Cela se rapporte à deux grands aspects, à savoir une intervention humanitaire globale dans les territoires temporairement occupés et la mise en œuvre de projets de développement dans les territoires contrôlés par le Gouvernement ukrainien. Ces projets ont pour but de réussir l'intégration des déplacés dans les communautés d'accueil et de répondre à leurs besoins économiques, culturels et sociaux. À cet égard, il est clairement nécessaire que les partenaires internationaux renforcent plus avant leur appui au plan d'intervention humanitaire des Nations Unies en faveur de l'Ukraine pour 2022.

Pour terminer, je souligne que seule une réaction mondiale unie face à la détérioration sévère de la situation humanitaire dans le monde nous permettra de surmonter les difficultés sans précédent que nous connaissons actuellement. C'est dans ce contexte que nous attendons avec intérêt l'adoption par l'Assemblée, par consensus, des projets de résolution qui s'y rapportent (A/76/L.23, A/76/L.24, A/76/L.26 et A/76/L.27), dont l'Ukraine a l'honneur de s'être portée coauteure.

M. Kelsey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Chaque année, les États Membres se rassemblent ici, dans la salle de l'Assemblée générale, pour examiner le paysage humanitaire mondial, réfléchir à l'année écoulée et envisager les futurs défis à relever. Toutefois, quand on était ici l'an dernier et qu'on écoute les États Membres aujourd'hui, il y a un certain nombre de thèmes récurrents qui sont, hélas, bien trop familiers.

Il s'agit notamment de besoins qui augmentent pour atteindre des niveaux sans précédent, de plus de crises dans plus d'endroits et qui durent plus longtemps qu'avant, et d'une demande d'aide humanitaire qui dépasse de plus en plus les ressources disponibles. Alors que les conflits, les changements climatiques et la maladie à coronavirus (COVID-19) continuent d'alimenter et de dominer les crises humanitaires, il est on ne peut plus évident que nous allons dans la mauvaise direction. Nous devons opérer un basculement dans la manière dont nous travaillons, en nouant de nouveaux partenariats et en mettant au point des outils pour mieux combattre et anticiper les crises humanitaires. En 2022, l'approche du Royaume-Uni s'articulera autour de trois grands axes : priorités, protection et prévention.

Premièrement, il nous faut donner la priorité à la fourniture d'une aide humanitaire efficace aux personnes qui en ont le plus besoin. Cela suppose de veiller à ce que les interventions tiennent mieux compte des besoins et de l'avis des populations touchées, ainsi que de promouvoir une action humanitaire qui soit responsable, fondée sur des données et rentable.

Deuxièmement, il nous faut protéger la sûreté, la dignité et les droits des personnes prises dans des situations de conflit et de crise, en particulier les femmes et les filles, qui sont démesurément affectées par la violence et les atteintes à caractère sexiste. Nous protégerons et défendrons les principes, normes et règles humanitaires, tout en nous élevant contre les belligérants qui méprisent le droit international et empêchent les populations d'accéder à l'aide critique dont elles ont besoin.

Enfin, il nous faut éviter que les problèmes d'aujourd'hui ne deviennent les crises de demain. Le Royaume-Uni plaidera activement en faveur d'un changement de perspective parmi les partenaires multilatéraux, humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, y compris les institutions financières internationales, pour mieux prévenir et anticiper les nouvelles crises, et mieux s'y préparer, et pour rebâtir la résilience dans les crises prolongées et récurrentes. Cela impliquera notamment d'accroître les investissements dans les systèmes de surveillance et d'alerte rapide et des financements prévus à l'avance pour anticiper les chocs et agir avant qu'ils ne se produisent et, ce faisant, réduire l'ampleur et les conséquences des crises humanitaires.

L'innovation, les données et la technologie sont cruciales pour s'occuper de ces questions et agir tôt. Le Royaume-Uni continuera de jouer un rôle moteur dans ce domaine, en utilisant ses capacités de classe mondiale pour faire en sorte que les organismes humanitaires soient à même d'élaborer des plans pour les catastrophes et de s'y préparer, améliorant ainsi les chances de sauver des vies et de réduire la souffrance.

Alors que nous sommes encore aux prises avec les effets conjugués des conflits, des changements climatiques et de la COVID-19, nous avons besoin d'une réponse multilatérale globale. Cela suppose de tirer parti des mégadonnées et de l'intelligence artificielle, ainsi que de l'expertise du secteur privé. Cela suppose de diriger la puissance du financement climatique vers les contextes les plus fragiles. Cela suppose que l'ONU exploite pleinement tous les leviers dont elle dispose, et que les acteurs politiques, de la paix et du développement jouent tous leur rôle dans la prévention des crises.

Depuis 2015, le Royaume-Uni a fourni plus de 14,5 milliards de dollars en financement humanitaire pour aider les populations les plus vulnérables du monde. Nous projetons nos dépenses humanitaires vitales à plus de 1 milliard de dollars par an. Cependant, vu que les besoins dépassent rapidement les ressources disponibles, il est essentiel que nous trouvions de nouveaux moyens de relever les défis et que nous utilisions les fonds de manière plus judicieuse et efficace. En nous concentrant sur les priorités, la protection et la prévention, nous pourrions financer des interventions plus agiles et plus souples en réponse aux crises humanitaires. Le Royaume-Uni investit dans des interventions déclenchées plus tôt afin de limiter la souffrance, de réduire des besoins humanitaires croissants et de parvenir à ce que le financement aille plus loin. Nous appelons tous les États Membres ici présents à faire de même.

M^{me} Brosnan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de s'être portés coauteurs des projets de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/76/L.23), la Commission des Casques blancs (A/76/L.24), la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/76/L.26) et la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles (A/76/L.27). Nous réaffirmons la fonction vitale de l'ONU dans la réponse aux besoins humanitaires à travers le monde.

Nous demeurons profondément préoccupés par la hausse sans précédent des besoins humanitaires. La semaine dernière, l'ONU a publié l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2022*. Les chiffres sont frappants et, malheureusement, donnent une impression de déjà-vu. On s'attend à ce que plus d'un quart de milliard de personnes aient besoin d'aide humanitaire et de protection – soit une hausse notable par rapport au nombre de l'an dernier, qui étaient déjà un record.

Cette année, jusqu'à présent, les donateurs ont versé près de 18 milliards de dollars au profit des plans humanitaires. C'est très généreux, mais cela représente moins de la moitié des besoins financiers de ces plans. Nous pouvons et devons faire plus. Les États-Unis restent le plus grand donateur humanitaire, avec près de 13 milliards en aide humanitaire durant l'année fiscale 2021. Plus tôt cette semaine, nous avons également annoncé notre intention de contribuer au Fonds central pour les interventions d'urgence en 2022.

Nous continuons de contribuer à la lutte contre la pandémie et de donner la priorité à la sécurité sanitaire mondiale. Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement des États-Unis a alloué plus de 16,2 milliards de dollars en aide d'urgence dans les domaines sanitaire, humanitaire, économique et de développement pour appuyer les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans leur lutte contre la pandémie. Ce financement contribue à sauver des vies dans plus de 120 pays. Nous appelons tous les États Membres à se joindre à nous dans cet engagement solennel en faisant ce qu'ils peuvent pour soutenir les interventions humanitaires.

Comme l'a souligné M^{me} Samantha Power, Administratrice de l'Agence des États-Unis pour le développement international, s'il faut de toute urgence un financement plus important de la part des donateurs, une nouvelle approche est essentielle si nous voulons aller au-delà des appels à davantage de ressources qui ne sont que trop familiers, nous adapter à l'évolution du paysage humanitaire d'aujourd'hui, soulager plus efficacement les souffrances et nous attaquer aux causes profondes. Notre approche doit renforcer la diplomatie humanitaire.

Les conflits représentent plus de 80 % des besoins humanitaires dans le monde. Les conflits souvent prolongés dans des régions comme l'Éthiopie, le Yémen, la Syrie, la Somalie, le Soudan du Sud et l'Afghanistan sont à l'origine de la grande majorité des besoins humanitaires. Les parties en présence dans les zones fragiles ou touchées par des conflits trop souvent ne parviennent pas à répondre aux besoins des populations et choisissent la violence plutôt que la paix ou le respect des droits de l'homme et du pluralisme. La réponse à ces conflits est politique.

Comme l'a dit le Président Biden, nous devons nous engager dans une diplomatie acharnée. Nous devons participer plus efficacement aux négociations diplomatiques menées à l'échelon régional, à l'ONU et au niveau bilatéral afin de réunir les parties pour mettre fin aux conflits. Nous devons continuer d'encourager toutes les parties aux conflits et nos partenaires à appuyer les processus de paix inclusifs menés par l'ONU. La nomination des Envoyés spéciaux des États-Unis West, Lenderking et Feltman et de l'Envoyé spécial par intérim Godfrey témoigne de notre engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan, au Yémen, en Éthiopie et dans la Corne de l'Afrique ainsi qu'en Syrie.

Les États-Unis restent préoccupés par l'obstruction faite à l'accès humanitaire par les parties aux conflits ainsi que par les attaques contre les travailleurs humanitaires et les autres formes d'ingérence qui les empêchent d'atteindre les personnes dans le besoin, notamment en Éthiopie, au Yémen et en Syrie. Nous devons appuyer tous les outils disponibles pour faire répondre de leurs actes, dans le respect du droit international, les auteurs d'attaques illégales contre le personnel médical et humanitaire. Le maintien de la sécurité du personnel humanitaire et d'un accès humanitaire sans entrave est essentiel pour préserver la vie des personnes.

Les États-Unis sont fiers de coparrainer le projet de résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies. Cette résolution envoie un important message de solidarité aux nombreuses personnes courageuses qui risquent leur vie pour fournir une aide humanitaire à des millions de personnes dans le monde. Nous reconnaissons et soutenons également le rôle vital des acteurs humanitaires locaux qui risquent leur vie sur les lignes de front des crises humanitaires pour apporter une aide vitale, souvent dans les environnements les plus dangereux et les plus difficiles à atteindre.

Les États-Unis sont également fiers de se porter coauteurs des projets de résolution à l'examen aujourd'hui qui portent sur la coordination de l'aide humanitaire, la Commission argentine des Casques blancs et les catastrophes naturelles. Ces projets de résolution rappellent à juste titre le rôle important des partenariats en vue d'améliorer notre réponse collective aux crises humanitaires.

Nous devons nous attaquer plus efficacement aux obstacles qui nous empêchent de renforcer les partenariats indispensables à l'amélioration de l'accès humanitaire et à la cessation des conflits. Cela inclut le resserrement des partenariats avec les institutions financières multilatérales et régionales.

Nous ne pouvons pas continuer de permettre que le fardeau de la gestion des conséquences des conflits et les risques qui lui sont liés soient presque entièrement supportés par les organisations humanitaires. Dans de nombreuses crises, les organisations humanitaires non seulement fournissent une aide humanitaire vitale ; elles doivent également suppléer aux systèmes de santé et aux filets de sécurité sociale défailants. Comme l'a souligné le Secrétaire général Guterres, nous devons continuer à mieux coordonner les efforts humanitaires,

de développement et de paix afin de réaliser nos objectifs communs et faire en sorte que les fonds affectés à l'aide étrangère soient mieux utilisés et bénéficient à davantage de personnes dans le besoin.

Une composante essentielle de l'action humanitaire consiste à protéger et à aider les personnes en situation de crise. Cependant, tant les institutions humanitaires que les États n'ont pas su prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous devons accorder la priorité à nos efforts collectifs et les renforcer pour mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'atténuation des risques, venir en aide aux personnes rescapées, améliorer les mécanismes de signalement et veiller à ce que les auteurs répondent pleinement de leurs actes d'exploitation sexuelle, de harcèlement et d'abus de leur position de pouvoir. Les États-Unis prennent cette responsabilité et ces objectifs très au sérieux.

Les États-Unis saisissent cette occasion pour réaffirmer que les résolutions sont des documents non contraignants qui ne créent ni ne modifient les droits ou les obligations découlant du droit international. S'agissant de notre position sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les transferts de technologie, nous renvoyons à nos déclarations générales prononcées les 5 et 18 novembre devant les Deuxième et Troisième Commissions, respectivement, de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

Enfin, les États-Unis continueront d'œuvrer en faveur de véritables progrès dans les réformes de gestion des organismes des Nations Unies afin d'accroître leur efficacité, leurs performances et l'application du principe de responsabilité dans l'optique d'améliorer les solutions humanitaires pour les populations touchées. Le nombre et la gravité des crises humanitaires complexes dépassant les capacités d'intervention du monde, les États-Unis appellent de leurs vœux une nette amélioration de la coordination au sein du système humanitaire ainsi que des analyses et des évaluations communes des besoins afin d'orienter et d'améliorer les plans d'intervention et les appels humanitaires prioritaires. Les États-Unis attendent de tous les organismes des Nations Unies engagés dans l'action humanitaire qu'elles fassent de réels progrès dans ces domaines.

Les États-Unis sont résolument attachés à l'action humanitaire, au multilatéralisme et à la coopération internationale et sont déterminés à faire en sorte que l'aide parvienne à celles et ceux qui en ont le plus besoin, notamment les populations vulnérables touchées par les conflits, la crise climatique et la pandémie de COVID-19.

Je remercie le Président de l'Assemblée générale de l'occasion qui nous a été donnée de partager nos priorités.

M^{me} Guzik (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de la présentation des projets de résolution sur l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies (A/76/L.23, A/76/L. 24, A/76/L.26 et A/76/L.27). Nous saluons également les efforts déployés par les facilitateurs respectifs tout au long du processus de négociation.

Le Mexique saisit cette occasion pour s'exprimer sur le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (A/76/L.23). Grâce aux efforts déployés par la Suède en sa qualité de facilitatrice, l'Assemblée générale est parvenue dans ce texte à se prononcer sur les effets humanitaires de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en ce qui concerne la santé mentale, le bien-être psychosocial et l'accès aux vaccins contre le nouveau coronavirus.

Nous nous félicitons également de la meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'aide humanitaire et dans toutes les activités de réduction des risques de catastrophe. Il ne s'agit pas d'une inclusion fortuite, mais au contraire d'une manifestation de l'attention que l'Assemblée porte aux personnes qui sont particulièrement touchées dans les situations de crise humanitaire.

Cependant, nous regrettons vivement que l'Assemblée générale ne soit pas parvenue à un consensus sur l'inclusion d'un paragraphe concernant les conséquences humanitaires des conflits armés sur les enfants. Nous relevons qu'il y a été fait obstruction à plusieurs reprises en dépit de multiples arguments étayés par des données probantes.

Toutes les situations humanitaires ne sont pas liées à des situations de conflit armé, mais tous les conflits armés ont des énormes conséquences humanitaires pour les civils. Il est préoccupant de constater que le libellé en question mettait l'accent sur le contexte humanitaire des violations graves perpétrées contre les enfants dans les conflits armés.

En d'autres termes, on a imposé des intérêts étrangers à l'intérêt supérieur de l'enfant, un principe pourtant consacré par le droit international des droits de l'homme. La responsabilité des États Membres est

de préserver les droits de l'enfant, et non de chercher des arguments qui réfutent les principes du droit international. Le bien-être des plus de 19 millions d'enfants vivant dans des situation de conflit armé en dépend.

Nous exhortons les États Membres à échanger de manière constructive pour trouver des solutions collectives sur la base des recommandations spécialisées élaborées par les acteurs sur le terrain. Nous espérons que lors des négociations futures sur un tel projet de résolution historique, nous serons en mesure d'honorer nos obligations envers les enfants et les jeunes, y compris ceux qui, malheureusement, continuent de souffrir des conséquences humanitaires des conflits armés.

M. Fepuleai (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Nouvelle-Zélande tient à remercier les facilitateurs des projets de résolution (A/76/L.23, A/76/L.24, A/76/L.26 et A/76/L.27) du travail diligent qu'ils ont accompli en vue de parvenir à un consensus dans des circonstances difficiles. C'est avec plaisir que la Nouvelle-Zélande s'est portée coauteur des projets de résolutions humanitaires présentés pour adoption.

Au cours des précédents débats humanitaires de l'Assemblée générale, la Nouvelle-Zélande a déploré l'augmentation des besoins humanitaires dans le monde, les ravages subis par les civils à cause des conflits et les violations flagrantes du droit international humanitaire. Malheureusement, peu de choses ont changé. Les besoins humanitaires sont plus importants que jamais. Ils restent la conséquence d'un manque de volonté politique pour prévenir et mettre fin aux conflits armés et d'un manque de respect des règles de la guerre explicitement conçues pour limiter la souffrance humaine.

La maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'exacerber la situation humanitaire dans le monde. Elle contraint les acteurs humanitaires à trouver des approches innovantes pour leurs interventions et à renforcer l'action menée au niveau local. Nous ne devons pas perdre de vue ces avancées et devons continuer d'innover et de renforcer les mesures préventives pour sauver des vies.

L'augmentation de l'insécurité alimentaire cette année est profondément inquiétante. Le fait que 142 millions de personnes sont confrontées à des crises alimentaires doit tous nous pousser à défendre la dignité humaine, à trouver des solutions politiques aux conflits et à nous engager en faveur d'une paix durable et inclusive.

Dans les conflits armés en cours, nous constatons les effets dévastateurs de l'utilisation d'armes explosives

dans les zones peuplées. Des mesures doivent être prises en toutes circonstances pour éviter tout dommage collatéral aux civils. Si le risque pour les civils ne peut être suffisamment atténué, alors l'utilisation de ces armes dans les villes doit être évitée.

La Nouvelle-Zélande reste profondément préoccupée par le mépris permanent des protections juridiques accordées au personnel humanitaire, y compris le personnel médical. Nous condamnons fermement tous les actes de violence, attaques et menaces visant le personnel humanitaire ainsi que les attaques contre les hôpitaux et les établissements de santé.

Les changements climatiques continuent également d'être une question d'ordre humanitaire, contribuant à l'augmentation des besoins dans le monde. En tant que nation insulaire du Pacifique, la Nouvelle-Zélande est particulièrement consciente de la menace que posent les changements climatiques. Pour le Pacifique, les conséquences se font déjà sentir, de la montée des eaux à l'intensité et à la fréquence accrues des événements météorologiques extrêmes tels que les cyclones, les inondations et les sécheresses.

La manière dont nous répondons aux conséquences des changements climatiques ne doit pas être le seul critère d'évaluation de notre action ; la sincérité avec laquelle nous nous attaquons à ses causes profondes est tout aussi importante. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande soutient l'objectif énoncé dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui vise à rendre le monde neutre en carbone dans la seconde moitié de ce siècle.

La Nouvelle-Zélande continue d'insister sur le fait que les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles doivent être respectés dans les situations de crise humanitaire. Tout le monde, y compris les personnes qui se trouvent dans des situations de crise humanitaire, ont le droit à la santé sexuelle et reproductive. Les soins de santé sexuelle et reproductive doivent être disponibles dès le début d'une crise. La Nouvelle-Zélande défend fermement la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles dans toute leur diversité, car sans cela nous ne pouvons tout simplement pas parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Nous insistons également sur la nécessité d'associer les personnes handicapées aux processus de prise de décisions humanitaires. Nous mettons notamment en exergue le rôle des femmes et des jeunes handicapés et la nécessité de renforcer les possibilités qui leur sont offertes d'occuper des postes de direction et de décision.

Le tableau de la situation humanitaire mondiale pour 2022 est sombre, alors que plus de personnes que jamais ont besoin d'une aide vitale. Le système humanitaire doit continuer d'évoluer et d'innover pour rester pertinent, améliorer son efficacité et répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité. Nous devons aux personnes touchées par les conflits et les catastrophes d'honorer respectivement notre engagement commun en faveur d'une paix pérenne pour l'humanité.

M^{me} Webster (Australie) (*parle en anglais*) : Deux ans après son apparition, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'étendre son ombre. Trop de personnes n'ont toujours pas accès aux vaccins, et la menace de nouveaux variants subsiste. Les conséquences persistantes de la pandémie sur les revenus et les moyens de subsistance poussent nombre de personnes en crise au bord du gouffre.

En outre, de nombreuses crises prolongées ne montrent aucun signe d'apaisement. Dans certaines régions, les conflits s'aggravent, compliqués et exacerbés par les risques climatiques et les répercussions de la pandémie. Étant donné que plus de quatre personnes sur cinq qui sont touchées par des catastrophes naturelles vivent dans la région Indopacifique, les voisins de l'Australie sont particulièrement vulnérables face aux catastrophes. Suite à des chocs répétés, nombre de personnes sont incapables de constituer les réserves qui leur auraient permis auparavant de survivre à une crise.

Dans ce contexte difficile, nos principaux objectifs sont plus importants que jamais. Nous devons continuer d'appuyer celles et ceux qui ont besoin de notre aide, ne laisser personne de côté et protéger les acquis durement gagnés, notamment pour les femmes et les filles et les personnes handicapées.

L'Australie estime que la collaboration et la coopération sont essentielles à la réalisation de ces objectifs. Face à tant d'instabilité et de changements, il est plus que jamais crucial d'œuvrer de concert et de suivre les normes qui sous-tendent notre travail, notamment en défendant le droit international, en fournissant une assistance humanitaire de manière impartiale et neutre, en préservant l'espace humanitaire de tout facteur lié aux conflits et à la politique, et en luttant contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Cependant, l'Australie reconnaît que l'aide humanitaire à elle seule n'est pas la solution. Nous devons trouver des solutions politiques, tenir les parties

belligérantes responsables des violations du droit international humanitaire qu'elles commettent et garantir l'accès humanitaire. L'Australie met de plus en plus l'accent sur la meilleure façon de transformer le système humanitaire de manière à obtenir une action humanitaire plus rapide afin de sauver des vies, de protéger les biens et de préserver les acquis en matière de développement.

Nous devons également faire avancer nos travaux sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, autonomiser les acteurs locaux, y compris les organisations dirigées par des femmes, et veiller à ce que les droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive soient respectés et que les services y relatifs soient disponibles, accessibles et abordables.

Alors que la pandémie de COVID-19 entre dans sa troisième année, l'Australie continuera de participer à l'initiative mondiale pour un accès équitable aux vaccins qui sauvent des vies. Nous nous sommes engagés à partager 60 millions de doses de vaccin avec les pays du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est d'ici à 2022. Nous avons déjà livré 10 millions de ces doses. Nous apportons également un appui complet, en aidant les pays à former les agents de santé et à mener des campagnes d'information du public, en leur fournissant le matériel de la chaîne du froid et en prodiguant des conseils techniques aux décideurs et aux régulateurs.

En outre, l'Australie contribue à hauteur de 130 millions de dollars australiens au système de garantie de marché du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, qui permet d'acheter des doses de vaccin pour les distribuer à 92 pays à revenu faible ou intermédiaire remplissant les conditions requises.

Alors que nous faisons face à la sombre perspective de besoins humanitaires sans précédent en 2022, nous pouvons nous réjouir de certains changements positifs survenus au cours de l'année écoulée. Les restrictions de voyage à l'étranger continuant à entraver la mobilité, l'Australie s'est de plus en plus appuyée sur les acteurs locaux pour fournir de l'aide. Cela a favorisé l'émergence de nouveaux espaces de leadership local et une influence croissante des acteurs locaux dans la définition des priorités et la prise de décisions.

L'Australie se réjouit d'accueillir en septembre 2022 la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Cette conférence offre une occasion importante d'examiner

les initiatives de réduction des risques, de partager et de découvrir des solutions innovantes et pratique et, pour les pays et les organisations, de contracter de nouveaux engagements. La diversité et l'inclusion, ainsi que la science et la technologie seront des priorités ; un accent particulier sera mis sur l'action locale et les communautés insulaires et côtières de notre région.

Enfin, je souhaite exprimer la reconnaissance sincère de l'Australie pour l'action humanitaire menée par l'ONU et le personnel qui reste et travaille dans des conditions particulièrement difficiles.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général de ses rapports (A/76/334, A/76/74, A/76/320 et A/76/376). Je lui sais gré en particulier d'avoir présenté à l'Assemblée générale un aperçu des grandes tendances dans le domaine de l'aide humanitaire et formulé des recommandations à l'intention des États Membres et des organisations humanitaires.

Les besoins humanitaires mondiaux ont considérablement augmenté au cours des dernières années, et ils continuent de le faire en raison de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), des conflits, des changements climatiques et des catastrophes naturelles fréquentes. Nous appuyons le rôle important que joue l'ONU dans la coordination des mesures visant à répondre aux besoins humanitaires croissants à l'échelle mondiale.

L'aide humanitaire fournie par l'ONU est l'un des bienfaits les plus tangibles de l'existence de l'Organisation, et des millions de personnes en bénéficient sur le terrain dans le monde entier. Néanmoins, nous sommes particulièrement préoccupés par des tendances inquiétantes, qui vont de la hausse des déplacements à un déficit de financement humanitaire croissant, en dépit de la générosité sans précédent des donateurs, qui ont versé 19,11 milliards de dollars en 2020.

À n'en pas douter, les situations d'urgence humanitaire en cours dans diverses parties du monde mettent en lumière la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre les États Membres dans le domaine de l'aide humanitaire. Il est plus important que jamais de redoubler d'efforts afin d'apaiser la souffrance de millions de personnes dans le monde entier.

En février, l'armée du Myanmar a perpétré un coup d'état illégal contre le Gouvernement civil élu démocratiquement. Cet acte illégal commis par l'armée a déclenché la catastrophe humanitaire et économique d'origine humaine qui sévit actuellement au Myanmar.

Peu de temps après le coup d'état, les forces de la junte ont lancé leur campagne de terreur contre la population civile, qui résiste au régime militaire illégal.

Les atrocités systématiques et généralisées commises par la junte militaire ont fait plus de 1 300 victimes civiles. Selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à compter du 6 décembre, plus de 280 000 personnes avaient été déplacées depuis le coup d'état, et elles sont venues s'ajouter aux plus de 330 000 personnes qui l'étaient déjà.

Le nombre de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire est passé de 1 million en 2020 à 3 millions aujourd'hui. Le Programme des Nations Unies pour le développement estime que près de la moitié de la population du Myanmar vivra sous le seuil de pauvreté d'ici l'année prochaine en raison des effets conjugués du coup d'état militaire et de la COVID-19. Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime que 2,6 millions de personnes auront besoin d'aide alimentaire dans les six prochains mois. Il est préoccupant de constater que seulement 57 % des ressources nécessaires dans le cadre du plan d'aide humanitaire de 2021 pour le Myanmar ont été reçus à ce jour.

Le Myanmar est confronté à une grave crise humanitaire. La tragédie se déroule sous nos yeux. L'accès aux personnes vulnérables qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence et de protection reste extrêmement limité du fait de l'armée. Il ne saurait y avoir d'accès humanitaire sûr et sans entrave dans le pays si l'armée reste au pouvoir. Il est impératif que nous réfléchissions tous aux moyens d'acheminer l'aide humanitaire vers les personnes qui en ont besoin, notamment par le biais de l'aide transfrontière.

En dépit de l'énorme crise humanitaire, la junte militaire continue de commettre de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Rien que cette semaine, l'armée a brûlé vif 11 personnes, dont cinq mineurs, à Sangiang et utilisé des véhicules comme bélier contre des manifestants pacifiques à Yangon alors que ceux-ci exerçaient leur droit fondamental de rassemblement pacifique. Les forces de la junte s'en prennent aux installations et au personnel d'éducation et de santé et aux travailleurs humanitaires qui ne plient pas devant leur régime illégal. Les détentions arbitraires se poursuivent également.

Face à la résistance croissante des forces de défense civiles, l'armée a recours à sa tactique habituelle : punir les populations civiles, notamment en incendiant leurs

maisons et les biens civils, ce qui entraîne une augmentation du nombre de civils déplacés, comme l'ont montré les événements récents dans l'État chin.

Une des plus graves violations du droit humanitaire commises par l'armée est le blocage de l'accès humanitaire aux personnes qui ont besoin d'aide, au mépris des nombreux appels de l'ONU, notamment ceux du Conseil de sécurité. L'armée applique une politique de surveillance excessive du personnel et des fournitures humanitaires. Les procédures bureaucratiques sont militarisées afin de contrôler les espaces humanitaires et la circulation des acteurs humanitaires.

Le Myanmar est actuellement confronté à une situation sans précédent en termes d'acheminement de l'aide humanitaire. Aussi voudrais-je remercier sincèrement les organismes des Nations Unies, notamment le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des efforts qu'ils déploient pour coordonner et fournir l'aide humanitaire, ainsi que de leur réponse rapide à la pandémie de COVID-19. Nous continuerons d'appuyer les efforts de l'ONU et de la communauté internationale visant à répondre aux besoins humanitaires mondiaux.

Pour terminer, nous, peuple du Myanmar, continuons de compter sur l'ONU durant cette période extrêmement difficile. Afin d'assurer la paix et la stabilité et de fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, il faut d'abord abolir le régime militaire. J'appelle une fois de plus à mener une action urgente et unifiée aux niveaux international et régional afin d'aider le Myanmar à se réengager dans la voie de la démocratie. Je tiens à souligner que l'absence d'une mobilisation résolue et rapide de la part de la communauté internationale ne fera qu'exacerber les dangers auxquels est exposé le peuple du Myanmar et mènera à un conflit ouvert au Myanmar.

M^{me} Kocyigit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à remercier les délégations argentine, bangladaise, de l'Union européenne et suédoise d'avoir facilité les projets de résolution humanitaires dont est saisie l'Assemblée générale aujourd'hui (A/76/L.23, A/76/L.24, A/76/L.26 et A/76/L.27).

L'incapacité persistante à éliminer les principales causes profondes des situations humanitaires en prévenant la violence, les persécutions et les violations des droits de l'homme continue de forcer des milliers de personnes à quitter leurs foyers, ce qui entraîne un coût humanitaire et financier énorme.

La tendance à la hausse des déplacements forcés, qui touchent plus de 84 millions de personnes dans le monde entier, est alarmante. Les menaces de la faim, de la famine, de l'insécurité alimentaire et des maladies n'ont pas reculé par rapport à l'année dernière. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé la situation humanitaire mondiale. Plus de personnes sont tombées dans la pauvreté, le dénuement, l'isolement et la dépendance, en particulier dans les situations de conflit, notamment les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées. Nous sommes profondément préoccupés par le sort de millions d'innocents en Syrie, en Afghanistan, au Myanmar et dans bien d'autres endroits encore.

Les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes qui ont des problèmes de santé mentale, sont lourdement touchés par l'aggravation des conditions. Dans le même temps, le respect du droit international et du droit international humanitaire est en déclin. Le système humanitaire est submergé et surchargé.

À l'examen de ce sombre tableau, la communauté internationale a des responsabilités claires basées sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Pour parer au plus urgent, elle doit adopter des mesures audacieuses afin de garantir l'égalité d'accès aux vaccins contre la COVID-19 et leur distribution équitable. C'est important, en particulier pour les populations touchées par des conflits et celles qui sont confrontées à d'autres formes de déplacement.

Les mesures que nous prenons pour répondre aux besoins humanitaires doivent aller au-delà de l'aide humanitaire d'urgence et porter également sur un programme pluriannuel pour le changement et la transformation. Dans ce contexte, les tendances et risques émergents doivent être dûment pris en compte.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a offert une occasion importante de réfléchir à une nouvelle approche concernant le système humanitaire. Nous devons poursuivre nos délibérations pour élaborer des solutions novatrices et renforcer l'efficacité des mesures que nous prenons. À cet égard, nous appuyons les efforts que déploie l'ONU pour trouver des moyens d'incorporer les nouvelles technologies et les données innovantes dans le système humanitaire. Nous devons également utiliser les outils existants, en particulier les mécanismes d'application du principe de responsabilité, pour collecter plus efficacement les données et signaler les violations.

La Turquie met l'accent sur la personne dans le cadre de sa diplomatie internationale. Nous entretenons depuis toujours une ferme approche humanitaire et continuons d'accueillir des victimes de persécutions, d'oppression, de violence et du terrorisme qui viennent se réfugier à l'intérieur de nos frontières.

D'après le rapport sur l'aide humanitaire dans le monde de 2021 (*Global Humanitarian Assistance Report 2021*), la Turquie est restée le pays le plus généreux au monde en 2020 en termes de pourcentage du revenu national brut consacré à l'aide humanitaire internationale. Elle a également été le deuxième pays donateur au monde en 2020, fournissant plus de 8 milliards de dollars d'aide humanitaire internationale publique.

Nous fournissons une aide humanitaire dans diverses parties du monde, avec la participation d'un vaste réseau de partenaires humanitaires et de développement. Nos organismes, notamment l'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence, l'Agence turque de coopération et de coordination et le Croissant-Rouge turc, ainsi que les organisations non gouvernementales humanitaires, viennent en aide à des millions de personnes touchées par des crises créées par l'homme et des catastrophes naturelles dans le monde entier.

Fière de sa qualité de membre de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Turquie apporte des contributions et un soutien constants à l'Office. En outre, la Turquie accueille actuellement 20 % des réfugiés dans le monde et répond à leurs besoins. Cela fait d'elle le premier pays d'accueil des réfugiés. Nous avons également mobilisé nos ressources pour protéger contre la COVID-19 les 4 millions de réfugiés et de migrants qui se trouvent en Turquie.

Parmi ces réfugiés, 3,6 millions sont des Syriens qui bénéficient d'une protection temporaire en Turquie. Ils ont accès aux mêmes services de santé que les citoyens turcs dans tout le pays, et ce, gratuitement. Alors que la vie économique quotidienne est perturbée, nous continuons de verser des indemnités mensuelles à ces personnes vulnérables par le biais de programmes d'assistance en espèces. Grâce à ces politiques, nous nous efforçons de renforcer la résilience des réfugiés et de réduire leur vulnérabilité tout en leur offrant des conditions de vie dignes, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les enfants.

En Syrie, nous fournissons des soins et une protection aux populations qui sont juste de l'autre côté de notre frontière, notamment les victimes d'une violence brutale et d'attaques aveugles. Dans le nord-ouest du pays, les 4 millions de civils pris en étau dans une zone étroite le long de nos frontières dépendent des opérations humanitaires transfrontières en provenance de la Turquie. Ces mécanismes d'aide ont permis de fournir, en sus de cette aide humanitaire vitale, plus de 1,1 million de doses de vaccins contre la COVID-19 et plus de 165 000 doses de vaccins infantiles à des Syriens qui en ont désespérément besoin, y compris des enfants syriens.

Tout en mettant en œuvre nos programmes humanitaires complets, nous collaborons étroitement avec le personnel humanitaire de l'ONU et d'autres partenaires sur le terrain pour venir en aide à des millions de personnes. Nous attachons une grande importance à ce partenariat et saluons leur courage et leur engagement.

M. Omar (Somalie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté à l'Assemblée des rapports instructifs sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (A/76/334, A/76/74, A/76/320 et A/76/376).

Le 23 novembre, le cabinet ministériel du Gouvernement fédéral somalien a déclaré un état d'urgence dans le pays en raison de la sécheresse dévastatrice, comme l'a souligné le Président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo durant son débat télévisé. La situation d'urgence résultant de la sécheresse touche plus de 4 279 000 personnes en Somalie, soit près de 36 % de la population. Dans 66 des 74 districts, environ 208 664 personnes ont été déplacées en conséquence de la situation d'urgence créée par la sécheresse, et ces chiffres augmentent rapidement dans tout le pays alors que les précipitations devraient une fois de plus être inférieures à la moyenne au début de 2022.

La situation d'urgence liée à la sécheresse continue de mettre à nu les vulnérabilités face à des dangers qui provoquent des pertes de vies humaines et de bétail, exacerbent l'insécurité et ont de graves conséquences sanitaires, sans même parler des facteurs de risque existants tels que la maladie à coronavirus (COVID-19). En outre, d'ici la fin de l'année, 1,2 million d'enfants âgés de moins de 5 ans devraient souffrir de malnutrition aiguë, et plus de 200 000 d'entre eux souffriront de malnutrition sévère.

Le Comité national de lutte contre la sécheresse déploie des efforts considérables pour renforcer la coordination et la collaboration entre le Gouvernement somalien et les principales parties prenantes, notamment les partenaires humanitaires et le secteur privé somalien, dans le cadre de l'action conjointe menée contre cette situation d'urgence liée à la sécheresse afin de mieux harmoniser les interventions et d'en améliorer l'efficacité. En dépit des contraintes financières, le Gouvernement somalien a pu s'engager à mobiliser 1 million de dollars. Les ministres du Gouvernement ont également accepté que leur salaire mensuel soit réduit de 20 % jusqu'à nouvel ordre.

Nous félicitons l'Assemblée de son action sur les résolutions actuelles et passées relatives au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale et le développement. Le secteur privé somalien s'est engagé à verser 2 millions de dollars pour appuyer ces efforts. La diaspora somalienne continue de participer activement à la collecte de fonds, et la communication se poursuit avec les donateurs traditionnels et non traditionnels.

À cet égard, nous sommes heureux d'annoncer qu'avec l'appui du Gouvernement suédois, de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et de la Banque mondiale, le centre national somalien des opérations d'urgence est officiellement en cours d'opérationnalisation et deviendra le pôle de coordination de toutes les interventions face aux situations d'urgence et en cas de catastrophe et de toutes les activités de préparation au niveau national. Ces activités sont essentielles à la réalisation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Pour gérer correctement la récurrence des situations d'urgence humanitaire, l'Assemblée générale doit continuer d'appuyer la création d'institutions durables qui élaborent et appliquent des politiques efficaces dans le respect des normes internationales établies.

Dans le contexte des crises humanitaires, les jeunes sont les plus exposés en raison d'une accumulation de problèmes, qui vont de la malnutrition à l'origine de décès prématurés à l'absence prolongée d'éducation, en conséquence de ces crises. En outre, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, les inondations en Somalie ont touché près de 1,6 million de personnes, faisant 35 morts et 900 000 déplacés l'année dernière (voir A/76/376).

Le cyclone Gati, dont on estime qu'il est le plus fort jamais enregistré en Somalie, a touché plus de 120 000 personnes, provoqué le déplacement de 42 000 autres et créé des conditions propices à la reproduction du criquet pèlerin.

Cette triple menace liée à une accumulation de catastrophes est un sombre rappel du fait que les changements climatiques touchent les pays de différentes manières et ont des répercussions complexes et interconnectées, exacerbant les vulnérabilités existantes.

La Somalie salue les efforts que déploient le système des Nations Unies et les organisations humanitaires pour coordonner et acheminer l'aide humanitaire, et pour intervenir rapidement face à la COVID-19. Elle rend hommage au personnel humanitaire et médical pour le dévouement dont il fait preuve sur les lignes de front. La Somalie appuie fermement les efforts de l'ONU visant à coordonner l'aide humanitaire internationale et la coopération mondiale en matière de lutte contre la COVID-19.

Pour terminer, si aucun pays n'est à l'abri de catastrophes nationales, aucun pays ne devrait avoir à y faire face seul.

M. Ben Naftaly (Israël) (*parle en anglais*) : Israël est fier de s'être porté coauteur de plusieurs projets de résolution relevant de ce point de l'ordre du jour (A/76/L.24 et A/76/L.27). Nous saluons les efforts et les activités du personnel des organismes des Nations Unies participant à l'action humanitaire. Il travaille dans des conditions difficiles, souvent imprévisibles, voire impossibles.

Au fil des décennies, Israël a apporté son aide à plus de 140 pays, sauvant ainsi des milliers de vies. Nous le faisons même pour les citoyens de pays qui, malheureusement, ne reconnaissent pas encore Israël. Souvent, Israël, avec son unité du commandement du front intérieur, figure parmi les premiers intervenants sur place à la suite de tremblements de terre, d'inondations, de famines et d'autres catastrophes naturelles. MASHAV, l'organisme israélien de coopération internationale au service du développement, dirige nos efforts d'assistance et d'aide au développement à travers le monde.

Il y a quelques mois à peine, lorsqu'un puissant tremblement de terre a frappé Haïti, des équipes israéliennes ont été dépêchées sur place pour aider à fournir de l'eau potable, de l'énergie et des fournitures médicales afin de sauver des milliers de vies. Les équipes israéliennes connaissent bien Haïti pour avoir été parmi les premières à se rendre sur place après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le pays en 2010.

MASHAV organise également chaque année des formations destinées aux participants des pays en développement. Si la plupart de ces formations sont axées sur l'agriculture et l'éducation, d'autres renforcent la préparation aux catastrophes et apprennent aux participants comment favoriser la résilience. Elles comprennent des cours sur la santé publique et sur la manière de mettre en place des systèmes médicaux pour faire face aux situations entraînant un grand nombre de victimes. En outre, MASHAV intègre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes ces activités.

Israël prend à cœur sa responsabilité en tant que membre de la communauté internationale. Dans l'esprit des projets de résolution examinés aujourd'hui, nous nous engageons à poursuivre notre mission de secours aux personnes dans le besoin partout dans le monde.

Quant aux remarques faites par la délégation iranienne (voir A/76/PV.50), on ne peut que s'étonner que l'Iran, qui viole régulièrement le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, choisisse d'attaquer Israël, un leader mondial de l'aide humanitaire. La communauté internationale doit agir maintenant avec détermination pour mettre fin à la menace iranienne et au carnage humanitaire que le régime iranien laisse toujours dans son sillage partout où il tente d'étendre son influence néfaste, de la mer Rouge à la Méditerranée.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Un million d'enfants afghans risquent de mourir de faim dans les mois à venir. Le Yémen, l'Éthiopie, Madagascar, Haïti et bien d'autres endroits encore font face à des situations similaires. Il y a 45 millions de personnes qui courent un grave risque de famine. Il est possible d'éliminer la faim et l'humanité peut s'y atteler.

Les projets de résolution examinés aujourd'hui par l'Assemblée nous montrent que nous disposons des évaluations, des moyens et de la feuille de route pour ce faire. Ne nous laissons pas freiner par un manque de détermination. Agissons aujourd'hui. Agissons maintenant.

Il n'y aura pas de paix ni de développement durable tant que la faim continuera de frapper des millions de personnes. Décidons que le rôle premier de l'ONU est de combattre la faim maintenant, partout où elle existe. Faisons ce qui est nécessaire pour préserver ces millions de vies, partout où cela est requis. Apportons à ces personnes la nourriture dont elles ont besoin.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Abu Shawesh (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'État de Palestine sur ce point très important de l'ordre du jour relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale, et en particulier en ce qui concerne l'alinéa b) sur l'assistance au peuple palestinien. À cet égard, je tiens à renouveler nos remerciements au Secrétaire général et à son équipe pour le rapport intitulé « Assistance au peuple palestinien » (A/76/78).

Depuis le premier jour de la longue occupation israélienne, la liste des violations n'a cessé de s'allonger, comprenant entre autres la confiscation de terres, la destruction d'infrastructures et de biens, ainsi que de terres agricoles et de puits d'eau, la démolition de logements, d'importantes restrictions à la circulation des personnes et des biens, l'exploitation des ressources naturelles et l'obstruction de l'accès des Palestiniens à 63 % de la Cisjordanie, où se situe la majorité des terres agricoles et des ressources en eau. De plus, l'utilisation par Israël de 75 % des ressources durables en eaux souterraines de l'aquifère côtier chaque année laisse très peu d'eau disponible pour Gaza. Toutes ces violations sapent l'économie palestinienne et ses perspectives de réhabilitation et de développement.

Il est incontestable que la longue liste des violations commises par Israël résulte de l'inaction et de l'impunité dont il bénéficie pour ses violations flagrantes du droit international, de la Charte des Nations Unies et d'innombrables résolutions, plus de 800 résolutions de l'Assemblée générale et 80 résolutions du Conseil de sécurité n'étant toujours pas appliquées.

Le dernier rapport du Conseil économique et social indique que la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a frappé une économie palestinienne affaiblie et aggravé les conditions économiques désastreuses dans le Territoire palestinien occupé (A/76/94). Le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement révèle également que l'économie palestinienne s'est contractée de 11,5 % en 2020, ce qui constitue la deuxième plus forte contraction depuis la création de l'Autorité palestinienne en 1994. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant en Cisjordanie a également chuté de 13,4 % en 2020 et, en 2019, il a affiché le taux de croissance le plus faible depuis 2003.

En outre, le rapport du Conseil économique et social indique que les taxes douanières et la taxe sur la valeur ajoutée collectées par Israël, Puissance occupante, pour le compte de l'Autorité palestinienne représentent jusqu'à 75 % des revenus palestiniens, et que l'impasse fiscale avec Israël concernant les recettes fiscales et douanières a pesé lourdement sur l'économie palestinienne. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre fin à sa pratique répétée de rétention des recettes fiscales et douanières qui sont dues au peuple palestinien. Cette pratique constitue une violation flagrante du droit international et de l'interdiction du pillage des ressources des peuples occupés prévue par la Convention de Genève. Il est clair que l'incidence de cette perte fiscale, la chute du PIB par habitant, le recul généralisé de l'aide étrangère et la persistance d'un niveau de chômage très élevé, ainsi que le déficit budgétaire persistant, laissent présager une aggravation de la pauvreté.

Nous réaffirmons notre profonde reconnaissance et notre gratitude envers tous les organismes et tous les programmes des Nations Unies qui continuent à fournir une assistance vitale au peuple palestinien. Nous saluons également tous les donateurs et leur exprimons notre plus profonde gratitude pour leur appui et leur assistance.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la position de consensus de l'Assemblée générale sur le projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien », que l'Union européenne dépose chaque année, et nous l'en remercions. Ce soutien aide à atténuer les graves difficultés rencontrées par notre gouvernement et notre peuple après plus d'un demi-siècle d'occupation israélienne. La situation, jugée depuis longtemps aussi intenable qu'injuste, exige non seulement des recours humanitaires urgents, mais également la mise à disposition urgente de mécanismes diplomatiques, politiques et juridiques qui permettent aux États de contraindre Israël, Puissance occupante, à en finir avec ses crimes de guerre et ses violations des droits de l'homme et à mettre un terme à ses politiques d'occupation coloniale et d'apartheid qui n'ont que trop duré.

Il est grand temps d'agir pour faire cesser toutes les violations commises par Israël contre le peuple palestinien et d'ouvrir la voie à la concrétisation d'une solution juste sur la base du droit international et des résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016) du

Conseil de sécurité. Nous sommes vraiment convaincus qu'avec l'appui de la communauté internationale et la résilience du peuple palestinien, nous pouvons réaliser nos aspirations nationales et nos droits dans un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice du Comité international de la Croix-Rouge.

M^{me} Courtois (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Quand la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a frappé, il y a deux ans, des millions de personnes ont soudain connu des confinements, des frontières fermées, des restrictions imposées aux déplacements, l'impossibilité de voir et d'aller voir leurs proches, une raréfaction de certaines marchandises, l'effondrement ou le quasi-effondrement de leur système de santé, des pertes d'emploi, des difficultés économiques et une instabilité politique et financière. Nombre de ces problèmes sont toujours une réalité pour les millions de personnes touchées par des conflits armés ou d'autres situations de violence – une réalité que l'urgence sanitaire publique, comme il n'en survient qu'une fois par siècle, n'a pas créée, mais seulement amplifiée.

Paradoxalement, les guerres n'ont pas faibli et nous voyons davantage de conflits se dérouler dans des zones urbaines densément peuplées, faisant de très nombreuses victimes, entraînant des destructions massives et perturbant les moyens de subsistance et les services essentiels pour d'innombrables personnes. Dans ce contexte difficile, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) souhaite adresser trois messages aux États.

Premièrement, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les systèmes s'effondrer. Il y a un impératif humanitaire qui suppose d'engager une action collective pour mieux protéger et appuyer les services essentiels dans les zones touchées par un conflit. La pandémie l'a fait nettement ressortir, mais cet impératif n'est pas nouveau. Depuis des années, les acteurs humanitaires – dont le CICR – s'attachent à faire davantage en vue de soutenir les systèmes de santé, d'eau et d'assainissement qui sont simplement trop importants et trop vastes pour tomber en panne. L'action humanitaire ne consiste pas seulement dans la fourniture d'une aide d'urgence et d'une protection dans les crises aiguës ; elle réside également dans des activités nécessaires pour que les populations puissent satisfaire

leurs besoins fondamentaux et aient accès aux services essentiels dans les conflits prolongés. Nous continuerons d'essayer d'éviter des conséquences humanitaires désastreuses à des millions de personnes, mais nous avons besoin d'aide.

Il faut redoubler d'efforts pour veiller au respect du droit international humanitaire et à l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité visant à protéger et appuyer les services essentiels, en particulier les résolutions 2286 (2016), sur la protection du personnel médical, et 2573 (2021), sur la protection des biens indispensables à la survie de la population civile.

En outre, nous avons besoin que les autres interviennent plus tôt et de façon fiable dans les contextes fragiles et les situations de conflit. Les acteurs du développement ont un rôle majeur à jouer pour ce qui est d'améliorer et de renforcer l'incidence de l'action humanitaire et d'empêcher l'effondrement des services et systèmes essentiels. Le CICR est prêt à poursuivre sa collaboration avec ces acteurs, dans un esprit de complémentarité, afin de les aider à trouver des moyens de rester et de faire leur travail dans les contextes de crise. Nous continuerons également d'œuvrer en coopération étroite avec les autres dans le but d'intensifier l'adaptation climatique dans les endroits où des conflits font rage, notamment par l'intermédiaire d'investissements systémiques.

Deuxièmement, nous ne pouvons laisser quiconque de côté. Partout où nous intervenons, nous voyons des régions entières où il est difficile d'aller et des populations en proie à l'exclusion ou à la négligence. Qu'il s'agisse des personnes qui vivent dans des situations de déplacement prolongé, de celles qui sont en détention, de celles qui habitent des zones reculées ou sous le contrôle de groupes armés non étatiques ou de celles qui sont stigmatisées, veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte est un impératif éthique et une marque distinctive de notre humanité commune. Les endroits difficiles d'accès sont des endroits où nous devrions être et agir. Le CICR se fait un devoir de toujours s'efforcer d'atteindre les populations vivant dans ces zones et de tout mettre en œuvre pour assurer leur protection.

Nous avons besoin que les États luttent contre les schémas d'exclusion et de négligence et trouvent des solutions à long terme pour remédier à ces situations dès qu'elles surviennent. Dans cet esprit, le CICR appelle à garantir un accès équitable aux vaccins durant la pandémie de COVID-19, au sein des pays et entre

eux, et encourage les États à saisir l'occasion qui leur est donnée d'améliorer la fourniture de soins de santé dans les régions les plus isolées. Nous exhortons par ailleurs tous les États à continuer de travailler collectivement pour faciliter et appuyer un accès humanitaire rapide et sans entrave aux populations touchées par un conflit armé.

Troisièmement, il nous faut de l'espace pour être en mesure d'opérer. Si les vues peuvent diverger sur la définition de l'espace humanitaire, la question de savoir ce qui se produit quand il n'y a pas d'espace humanitaire laisse peu de place au doute. Trop souvent, les efforts humanitaires se heurtent aux effets de sanctions ou d'une législation antiterroriste. Le CICR condamne les actes de terrorisme. De tels actes sont une négation du principe fondamental d'humanité.

Toutefois, nous demandons des exceptions humanitaires bien pensées et permanentes dans les sanctions, les résolutions antiterroristes et la législation nationale en la matière afin d'être en mesure de nous acquitter de notre mandat humanitaire et d'aider les populations dans le besoin. De même, si nous dialoguons avec les acteurs étatiques et non étatiques, avec les représentants des autorités reconnues et de facto, ce n'est pas pour les soutenir ou leur donner une légitimité, mais parce qu'ils ont la haute main sur le sort des populations civiles. Ces acteurs ont des responsabilités et des obligations envers les civils et nous avons été chargés par les États de travailler avec tous les porteurs de devoirs.

Nous exhortons les États à prévoir des exceptions humanitaires bien cadrées dans les régimes de sanctions et les mesures antiterroristes, conformément au droit international humanitaire, de telle manière qu'une action humanitaire impartiale soit appuyée et facilitée – pas entravée ni criminalisée –, y compris dans des zones contrôlées par des groupes armés non étatiques désignés comme terroristes ou visés par un régime de sanctions. Ne créons pas une ère d'humanitarisme conditionnel, qui menacerait l'humanitarisme lui-même.

Si nous échouons à préserver les services essentiels, à protéger les espaces humanitaires impartiaux ou à défendre les personnes prises au piège d'un conflit ou d'une autre situation de violence – et même maintenant, pendant une pandémie et une crise climatique –, comment l'histoire nous jugera-t-elle ? Tous autant que nous sommes, y compris ceux qui subissent un conflit, nous aspirons à un avenir plus sûr, mais cet avenir est en péril si nous n'agissons pas maintenant.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M^{me} Ghukasyan (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, de me donner l'occasion de m'exprimer devant l'Assemblée générale au nom de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de ses 192 sociétés nationales.

Tout au long de l'année, nous avons vu les dirigeants mondiaux se tenir à cette tribune pour appeler notre attention sur les conséquences dramatiques et aggravantes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de la crise climatique et d'autres urgences humanitaires. Ces crises qui se chevauchent et se multiplient ont d'innombrables effets socioéconomiques de grande ampleur et de long terme et exacerbent les inégalités qui existaient déjà.

Il est déjà clair que la pandémie de COVID-19 a annulé les gains réalisés au cours des dernières décennies en matière de développement. Alors que certains pays pourraient être en mesure d'inverser la tendance grâce à une forte reprise économique, les pays où la reprise économique est lente pourraient faire face à des niveaux de pauvreté élevés pendant des années.

Nous avons également entendu maintes fois que nous sommes tous ensemble dans cette crise et que nous sommes unis par notre promesse de ne laisser personne de côté. Malheureusement, il y a beaucoup trop de discours et pas assez d'action à ce sujet. Le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont beaucoup travaillent en première ligne, ne savent que trop bien à quel point certaines communautés sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques, la pandémie et leurs effets secondaires, ce qui les rend encore plus vulnérables.

Dès le départ, la crise humanitaire provoquée par la COVID-19 s'est définie par des inégalités profondes et persistantes, tant en ce qui concerne les personnes les plus exposées que la manière dont le monde a réagi. Les migrants, les réfugiés et les personnes vivant dans des pays dotés de systèmes de santé défaillants ou dans des situations précaires sont parmi les moins susceptibles de recevoir l'appui médical, financier et social dont ils ont besoin.

D'après nos recherches, les moyens de subsistance des femmes ont été plus fortement touchés par la pandémie.

De plus, les femmes restent celles qui doivent prodiguer des soins dans leur foyer, y compris aux personnes atteintes de la COVID-19, ce qui les expose à un risque d'infection plus élevé. Les confinements et l'isolement social qui en résulte ont supprimé nombre de leurs protections, les exposant à la violence sexuelle et fondée sur le genre.

La pandémie de COVID-19 n'est pas apparue de manière isolée. Les conséquences destructrices de cette pandémie ont révélé la façon dont les crises existantes et nouvelles se conjuguent, aggravant les vulnérabilités. Alors qu'elles luttent contre la COVID-19, nombre de communautés dans le monde continuent de souffrir des effets des changements climatiques. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge estime que sur les 132 événements météorologiques extrêmes survenus en 2020, 92 ont coïncidé avec la pandémie de COVID-19. Ces crises qui se chevauchent touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, qui subissent le poids de la crise climatique tout en devant faire face aux conséquences sanitaires directes de la COVID-19 ou aux mesures prises pour en limiter la propagation.

En outre, la double crise de la pandémie de COVID-19 et des changements climatiques continue d'exacerber les besoins en matière de santé mentale et de mettre à rude épreuve les systèmes de santé. De par notre expérience sur le terrain, nous savons qu'il est essentiel que les personnes touchées par des crises qui se chevauchent aient un accès précoce et durable aux services de santé mentale et de soutien psychosocial. Mais pour fournir ces services en temps opportun et de manière efficace, nous avons besoin d'un financement souple et d'investissements durables dans les services de santé mentale et de soutien psychosocial publics, locaux et communautaires qui répondent à divers besoins en matière de santé mentale.

De tels événements ne sont plus l'exception. Les crises majeures telles que les catastrophes climatiques et les pandémies seront de plus en plus fréquentes. Qu'il me soit permis de partager trois points à cet égard.

Premièrement, garantir un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 et aux services de santé essentiels est à la fois un impératif humanitaire et le seul moyen de mettre fin à la pandémie. La vaccination équitable est un impératif moral, et nous devons travailler ensemble dans le cadre de notre humanité partagée pour garantir que chacun reçoive un vaccin et que les personnes à haut risque et vulnérables soient prioritaires. Mettre fin à la pandémie ne consiste pas

seulement à fournir plus de vaccins ; il faut faire en sorte que les pays disposent des infrastructures et des ressources humaines nécessaires pour administrer les vaccins, avec le plein consentement des populations. Nous avons besoin d'une infrastructure sanitaire qui permette une prévention et un traitement équitables, y compris pour les maladies déjà évitables par la vaccination et pour les futures urgences sanitaires.

Deuxièmement, les épidémies de maladies commencent et se terminent dans les communautés. De par nos expériences face au VIH, à Ebola, au virus H1N1 et à la COVID-19, nous savons que la confiance et la mobilisation des populations sont essentielles en temps de crise mondiale et que nous devons collaborer avec les communautés locales en tant que partenaires dès le début et tout au long des interventions. Les 192 sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge font partie de leurs communautés avant, pendant et après les crises. Elles sont particulièrement bien placées pour comprendre et gérer les obstacles et les possibilités spécifiques à un contexte afin de répondre aux besoins des communautés difficiles à atteindre.

Troisièmement, la COVID-19 a montré que l'action humanitaire peut s'adapter sans recourir à des déploiements internationaux, du fait des confinements et des mesures d'atténuation. Elle a encore renforcé l'avantage distinct des organisations locales, y compris des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui peuvent réagir rapidement face aux difficultés sans précédent d'une crise qui englobe les crises sanitaire, économique, sociale et des droits de l'homme. Notre responsabilité commune doit être de mobiliser les ressources afin que les acteurs locaux puissent parvenir aux communautés les plus isolées et aux personnes les plus touchées par la pandémie.

La Fédération internationale et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont déterminées à travailler aux côtés des gouvernements et des communautés pour mettre en place des systèmes de protection sociale capables de résister aux crises, renforcer la résilience des populations vulnérables face aux chocs et appuyer et renforcer l'investissement et la participation au niveau local.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de résolution A/76/L.23, A/76/L.24, A/76/L.25, A/76/L.26 et A/76/L.27. Les délégations qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote avant le

vote sur l'un ou l'ensemble des projets de résolution sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.23, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.23, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Albanie, Andorre, Angola, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Colombie, Costa Rica, Équateur, Gambie, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Maldives, Monaco, Nigéria, Palaos, Panama, Philippines, Qatar, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Tchad, Tuvalu, Ukraine et Uruguay.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.23 ?

Le projet de résolution A/76/L.23 est adopté (résolution 76/124).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.24, intitulé « Commission des Casques blancs : participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.24, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Andorre, Bahreïn, Bélarus, Burkina Faso, Chypre, Égypte, Gambie, Ghana, Indonésie, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Macédoine du Nord, Maurice, Mongolie, Nigéria, Palaos, Philippines, République centrafricaine, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Serbie, Seychelles, Soudan du Sud, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.24 ?

Le projet de résolution A/76/L.24 est adopté (résolution 76/125).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.25, intitulé « Assistance au peuple palestinien ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.25, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Gambie, Monaco, Saint-Marin et Serbie.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.25 ?

Le projet de résolution A/76/L.25 est adopté (résolution 76/126).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.26, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.26, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Gambie, Guatemala, Jordanie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Soudan du Sud, Tunisie et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.26 ?

Le projet de résolution A/76/L.26 est adopté (résolution 76/127).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.27, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.27, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.27 ?

Le projet de résolution A/76/L.27 est adopté (résolution 76/128).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole au titre des explications de position après le vote, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hatem (Bahreïn) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur de prononcer cette déclaration au nom des membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à savoir les Émirats arabes unis, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, le Koweït, le Qatar et mon pays, Bahreïn.

Les États membres du CCG tiennent à remercier et à saluer la délégation suédoise d'avoir présenté le projet de résolution A/76/L.23. Les délégations des États du CCG se sont jointes au consensus sur ce projet de résolution, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », compte tenu de l'importance de la question abordée.

En ce qui concerne les questions de santé sexuelle et procréative et les droits sexuels, en particulier à la lecture des paragraphes 62 et 63 du projet de résolution, nos pays examinent ces questions conformément à leurs législations nationales et aux valeurs religieuses et culturelles de leurs sociétés.

M^{me} Karmazinskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre délégation s'est associée au

consensus sur l'adoption de la résolution 76/127, intitulée « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

Notre position concernant la Cour pénale internationale (CPI) n'a pas changé. Nous sommes fermement convaincus que les travaux de cet organe restent inefficaces et excessivement subjectifs. C'est pour cette raison que la Russie a retiré sa signature du Statut de Rome en 2016, lorsqu'il est devenu évident que la CPI n'avait pas répondu aux espoirs placés en elle et n'était pas devenue un organe juridique international indépendant et faisant autorité.

Sur cette base, notre délégation se dissocie du trente-deuxième alinéa du préambule et du paragraphe 8 de la résolution et ne se considère pas tenue de les appliquer.

M. Mohamed (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte partage la préoccupation croissante de la communauté internationale face à l'aggravation des crises humanitaires dans certaines régions du monde en raison de conflits armés, de l'instabilité, de catastrophes naturelles et de crises sanitaires.

La délégation de mon pays tient à remercier la délégation suédoise d'avoir présenté la résolution 76/124, intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », au titre du point 75 a) de l'ordre du jour.

L'Égypte s'est jointe au consensus sur l'adoption de cette résolution. Néanmoins, ma délégation réitère que les paragraphes 62 et 63 de la résolution, sur la santé sexuelle et procréative, doivent être conformes aux lois et à la législation nationales, ainsi qu'aux valeurs religieuses et culturelles d'une société.

M^{me} Navarrete (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se dissocient du trente-deuxième alinéa du préambule et du paragraphe 8 de la résolution 76/127, intitulée « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », et de tous les autres paragraphes qui mentionnent la Cour pénale internationale (CPI) dans d'autres résolutions.

Les Philippines se sont retirées du Statut de Rome le 17 mars 2019. Nous nous opposons par principe aux acteurs qui politisent les droits de l'homme et méprisent les organes et organismes indépendants et fonctionnels de notre pays.

Indépendamment de leur retrait du Statut de Rome, les Philippines réitèrent leur détermination à protéger le personnel humanitaire et le personnel des

Nations Unies et à appliquer toute la rigueur de la loi contre quiconque s'attaque à eux.

Le Statut de Rome est ancré sur le principe de complémentarité, et non de substitution. Il reconnaît que les États sont les premiers titulaires de la responsabilité et du droit de poursuivre les auteurs de crimes internationaux et que la CPI ne peut exercer sa juridiction que lorsque les systèmes juridiques nationaux n'en ont pas la volonté ou la capacité. Étant donné que nous en avons à la fois la capacité et la volonté et que nos tribunaux sont entièrement fonctionnels, nous n'acceptons pas que la CPI se substitue à nos tribunaux nationaux.

M^{me} Kókai (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie souhaite expliquer sa position concernant la résolution 76/128, intitulée « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ».

La Hongrie reste préoccupée par les effets de plus en plus graves des catastrophes naturelles, sources de pertes en vies humaines dans le monde entier, d'insécurité alimentaire, de problèmes liés à l'eau et à l'assainissement, de dommages aux logements et aux infrastructures et de déplacements de population. C'est pour ces raisons qu'elle a rejoint le consensus sur cette résolution.

Dans le même temps, nous saisissons cette occasion pour exprimer officiellement notre position concernant le treizième alinéa du préambule, qui fait référence au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous rappelons que la Hongrie n'a pas adhéré au Pacte et ne participe pas à sa mise en œuvre. Nous ne pouvons donc pas accepter de référence au Pacte dans les documents internationaux.

À cet égard, la Hongrie se dissocie du treizième alinéa du préambule de la résolution.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre la dernière intervention au titre des explications de position.

Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Karmazinskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les fausses accusations proférées par l'Ukraine contre mon pays n'ont aucun sens. Malheureusement, elles constituent tout le fondement

de la politique intérieure et étrangère de Kiev. Nous ne voulons pas perdre notre temps à continuer à dénoncer ces mensonges. Au lieu de cela, nous voudrions faire les observations suivantes.

Le nombre de violations du cessez-le-feu par l'Ukraine depuis l'adoption, en 2020, de mesures supplémentaires en vue de renforcer cette cessation des hostilités avoisine les 90 000. La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a indiqué que 75 % des incidents qui avaient fait des victimes civiles et la majorité absolue des destructions d'infrastructures civiles depuis le début de l'année s'étaient produits sur le territoire des républiques populaires de Donetsk et Lougansk.

Bien sûr, il n'y a rien à dire à ce sujet et nous comprenons l'importance de recenser ces violations, comme l'a dit notre collègue ukrainien, témoignant, contre son gré, d'un sens aigu de l'autocritique.

Au vu du blocus total imposé à la population du Donbass en novembre, le Président de la Fédération de Russie a publié un décret visant à fournir une aide humanitaire aux populations des régions séparées de Donetsk et Lougansk, en Ukraine. Ce décret était guidé par des préoccupations liées aux droits de l'homme et aux principes et normes du droit international humanitaire, et a été adopté à titre exceptionnel dans l'attente d'un règlement politique de cette situation. La Russie continuera de fournir une aide humanitaire aux habitants de l'Ukraine, notamment en raison du grand nombre de citoyens russes qui y vivent.

Nous soulignons que, conformément au paragraphe 11 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, le Donbass, dans le contexte de la législation relative à son statut spécial, aura le droit d'établir une coopération transfrontière avec les régions de la Fédération de Russie, et Kiev doit tout faire pour faciliter ces démarches.

Les actes de la Russie ne s'inscrivent pas en contravention des Accords de Minsk, contrairement aux mesures prises par les autorités ukrainiennes et par les pays qui, au lieu de fournir une aide humanitaire, envisagent de déployer des forces pour fournir un appui militaire et technique direct à l'Ukraine.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le représentant du régime israélien a lancé des accusations sans le moindre fondement contre mon pays. La diffusion de fausses allégations, fabriquées de toutes pièces,

contre les pays de la région, en particulier la République islamique d'Iran, est une habitude de longue date d'Israël, dont le seul but est d'occulter ses propres crimes et sa brutalité contre des Palestiniens innocents.

Il est cependant évident qu'aucune campagne de désinformation ni aucune crise concoctée de toutes pièces ne pourra dissimuler la nature criminelle du régime, ni les politiques expansionnistes et bellicistes qu'il applique depuis 70 ans.

En violation flagrante du droit international et au mépris total de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, Israël continue de violer les droits fondamentaux et la dignité du peuple palestinien et des autres peuples arabes vivant sous son occupation. En conséquence, les Palestiniens sont privés de leurs terres et de leurs biens, et parfois expulsés et soumis à la violence, à la terreur et à l'intimidation. Pendant ce temps, en invoquant le prétexte d'un seul État juif, le droit des Palestiniens à l'autodétermination a été totalement nié.

Pire encore, dans les circonstances actuelles difficiles et alors que la communauté internationale s'efforce d'atténuer les graves effets et conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le régime israélien continue de profiter de cette période pour accélérer ses activités de peuplement illégales et ses projets d'annexion et pour continuer de consolider son occupation militaire. Simultanément, du fait du blocus inhumain et étouffant imposé à la bande de Gaza, la crise humanitaire continue de s'aggraver, exacerbant les souffrances de la population civile palestinienne.

Au niveau régional, la poursuite de l'occupation de territoires dans le Golan syrien occupé, ainsi que dans une partie du Liban, et les incursions fréquentes dans les pays de la région ont gravement mis en péril la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

Toute l'histoire du régime israélien est caractérisée par des agressions contre ses voisins et d'autres pays du Moyen-Orient. Face à un bilan aussi sombre, les tentatives hystériques du régime israélien de rechercher la sympathie et la faveur de la communauté internationale en prétendant que c'est en fait lui qui est menacé ne sont rien d'autre que de la propagande manipulatrice.

M^{me} Ali (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Il convient de ne pas se laisser bernier par certaines des assertions humanitaires du représentant turc. À ce titre, il est important de noter qu'un fournisseur d'aide humanitaire n'utiliserait pas l'eau comme une arme contre plus d'un million de civils dans la province

syrienne de Hassaké. Un fournisseur d'aide humanitaire ne prodiguerait pas un appui régulier et généreux à des groupes terroristes. Le premier centre humanitaire d'accueil de réfugiés n'utiliserait pas ces mêmes réfugiés comme une menace chaque fois que son gouvernement se trouve dans une situation politique délicate.

Je dirais à mon collègue que l'action la plus humanitaire à entreprendre serait de retirer les forces d'occupation de mon pays.

M^{me} Özgür (Turquie) (*parle en anglais*) : Dans la déclaration qui vient d'être prononcée par ma délégation, nous avons parlé de l'aide humanitaire, de la protection et des soins inégalés – je dis bien inégalés – que mon

pays, la Turquie, continue de fournir à 9 millions de Syriens, dont environ 4 millions sont sous protection temporaire en Turquie et le reste sont en Syrie.

Les déclarations hallucinantes que nous venons d'entendre, surtout dans le contexte d'un débat humanitaire, sont, en revanche, un affront aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes de toutes sortes aux mains du régime. Je ne me donnerai donc pas la peine de répondre à ces accusations délirantes.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 75 de l'ordre du jour et de ses alinéas.

La séance est levée à 16 h 55.